



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janailac -Edwige Badel -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)
Titulaires absents	15	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand –Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janailac

DELIBERATION N° 2024/ 115 : (Code Nomenclature /3.2)

DATE : 26 SEPTEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux

OBJET : Acquisition de la parcelle n° E1052 à Villeteureix par le SMDE par acte administratif

Le Syndicat Mixte Des Eaux 24 (SMDE24) par délibération du Comité Syndical du Bassin Ribéracois du SMDE 24 en date du 10 septembre 2024 a fait part de son intention d'acquérir la parcelle cadastrée section E n°1052 sur la commune de Villeteureix d'une superficie de 71 m². Cette parcelle, propriété de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR), est nécessaire au Syndicat pour la réhabilitation de la station de traitement des eaux qui représente un intérêt général pour les usagers desservis par cet équipement.

Ce terrain serait vendu par la CCPR pour un euro.

L'avis des domaines a été sollicité sous le numéro 1931249.

Considérant que Monsieur le Président en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier l'acte en forme administrative il est proposé de désigner Monsieur Jean-Didier Andrieux, 1er Vice-Président de la collectivité en qualité de vendeur.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la vente de cette parcelle au SMDE24 et autorise Monsieur Jean-Didier Andrieux, 1er Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette vente.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 52

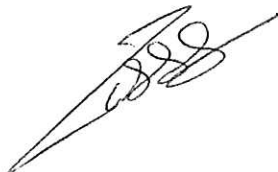
Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 16/10/2024

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 26 septembre 2024
Murielle Cassier



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 07/10/2024 19:11:23